

20^{ème} Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

Discours de Jean-Marc AYRAULT

Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Brest, 10 mai 2025

M. le Premier ministre, cher François BAYROU,

Monsieur le Préfet, cher Alain ESPINASSE,

Mesdames et messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le président de la région Bretagne, cher Loïg CHESNAIS-GIRARD,

Monsieur le président du département du Finistère, cher Maël DE CALAN,

Monsieur le maire de Brest, cher François CUILLANDRE,

Mesdames et messieurs, chers amis,

Ce qui nous réunit aujourd’hui, c'est la mémoire. Ou plutôt : LES mémoires, comme le dit cette sculpture : « Mémoires », au pluriel, pour évoquer les mémoires multiples de l'esclavage et des abolitions, à Brest, en France et dans le monde.

C'est d'abord l'histoire du port militaire de Brest, créé par le cardinal de RICHELIEU, le ministre qui a engagé la France dans la colonisation des Antilles et l'esclavage.

Pendant des siècles, des navires militaires et marchands ont fait la liaison entre Brest et le Nouveau Monde, transportant des soldats, des colons, mais aussi des esclaves. Certains furent enfermés dans le « dépôt de Noirs » de la ville de Brest, l'un de ces centres de rétention avant la lettre que la monarchie a fait installer dans les grands ports français à partir de 1777 sous la pression du lobby colonial. Plus tard, c'est par la rade de Brest que Toussaint Louverture est arrivé en métropole, trahi et déporté par Napoléon Bonaparte.

Brest a aussi joué un rôle dans l'indemnité que le peuple haïtien a dû payer pour prix de sa liberté. C'est en effet à Brest qu'arrivaient chaque année les tonnes de pièces d'or qu'Haïti a dû verser à la Caisse des Dépôts et Consignations pour les anciens colons esclavagistes.

« Mémoires » au pluriel, oui, parce que cette histoire est gravée dans la mémoire du peuple haïtien, quand, encore aujourd’hui, elle reste absente de la mémoire nationale française. C’est pourquoi je me réjouis de l’initiative du Président de la République sur ce sujet, et je forme le vœu que ce travail permette à notre pays d’engager en direction du peuple haïtien la démarche réparatrice à laquelle l’Histoire nous oblige, et l’urgence nous appelle.

Ce monument convoque encore d’autres mémoires : celles des quatre siècles d’histoire de la France outre-mer, qui après l’esclavage et la colonisation s’est poursuivie dans les promesses de la départementalisation de 1946, dans les exils des années BUMIDOM, et jusqu’à nos jours où la demande d’égalité des outre-mer est plus pressante que jamais.

Cette histoire récente, c’est la vôtre, cher Max RELOUZAT. Elle a fait votre parcours, de Martinique en Bretagne, et elle a façonné vos engagements, pour la mémoire, contre le racisme, pour la fraternité. Dans ce monument, vous avez uni la mémoire nationale et la mémoire intime de toutes celles et tous ceux dont c’est aussi l’histoire familiale.

C’est le sens de notre présence à Brest, en ce 10 mai anniversaire du vote de la loi TAUBIRA qui a reconnu l’esclavage et la traite comme crimes contre l’humanité.

En nous réunissant autour de ce mémorial, nous voulons prolonger l’ambition de cette loi, et notamment de ses articles 2 et 4, qui prescrivent d’inscrire cette mémoire dans les programmes scolaires, la recherche, les lieux de mémoire.

C’est ce que fait la Fondation pour la Mémoire de l’Esclavage aux côtés de l’Etat dans le cadre de la convention que j’ai signée avec votre prédécesseuse, Monsieur le Premier ministre, et nous espérons que les prochains mois seront l’occasion de franchir de nouvelles étapes avec les différents ministères concernés, alors que l’année prochaine marquera les 25 ans de la loi TAUBIRA.

Je pense au ministère de l’éducation nationale, à l’occasion de la révision qu’il mène actuellement des programmes d’histoire et de géographie du collège, et dans le cadre de la mobilisation de l’école contre le racisme, l’antisémitisme et les discriminations.

Je pense au ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche et au CNRS, auxquels l’historienne Dominique ROGERS a remis la semaine dernière le Livre Blanc de la recherche française sur les esclavages qu’elle a réalisé au nom de la FME. Ce travail conséquent montre à la fois la richesse des études conduites en France sur les esclavages et leurs héritages, et la nécessité de mieux structurer ce champ de recherche pour lui donner un nouvel élan, comme la loi TAUBIRA l’avait fait au début des années 2000.

Je pense au ministère de la culture et à ses établissements, qui ont la responsabilité de déployer les deux beaux projets que votre prédécesseur Gabriel ATTAL a annoncé le 10 mai dernier à La Rochelle : je veux parler de ce label des lieux de mémoire de l'esclavage en Hexagone et outre-mer dont l'endroit où nous sommes forme un bel exemple ; et je veux parler cette grande exposition sur l'esclavage au Grand Palais qui a vocation à être préparée, en 2026, par une grande mobilisation des musées et autres institutions patrimoniales de notre pays sur tout le territoire.

Ce mouvement ne concerne pas que l'Etat et ses établissements : les collectivités locales y jouent un rôle majeur, que ces deux chantiers visent précisément à reconnaître.

C'est également la raison pour laquelle je crois important qu'une institution comme la Caisse des Dépôts et Consignation puisse s'associer à cette démarche nationale, comme d'autres l'ont fait chez nos voisins – la Banque centrale des Pays-Bas, la Banque d'Angleterre ou la Lloyd's.

La CDC a des liens avec cette histoire, je l'ai dit tout à l'heure, et elle est le partenaire naturel des élus pour le développement de leurs territoires : il y a donc là à la fois une raison historique, et une logique institutionnelle. J'espère donc que la proposition dont j'ai saisi le directeur de la CDC le mois dernier ne restera pas lettre morte.

Mesdames et Messieurs,

Cette année, le Temps des Mémoires met en lumière à la fois la résistance des femmes à l'esclavage et le bicentenaire de l'indemnité d'Haïti. En éclairant ces figures et ces événements de notre passé longtemps occultés, nous nous donnons les moyens de mieux comprendre notre époque, et de mieux agir pour l'avenir.

La mémoire qui nous réunit aujourd'hui n'est ni une nostalgie mal placée, ni la déploration stérile d'un passé qu'on ne peut pas changer. C'est la conscience vive des combats qui ont nourri nos principes, et c'est la volonté pour notre pays d'être à la hauteur de ces principes dans ses relations avec le monde.

A l'heure où, partout sur la planète, les autocrates menacent les chercheurs, remettent en cause l'ordre international fondé sur le droit et manipulent l'histoire pour servir leurs funestes desseins, la France a plus que jamais besoin de ces moments et de ces lieux de mémoire et de communion, parce qu'ils nous rappellent ce que nous sommes, une Nation de liberté, un pays de diversité présent sur cinq continents, une République sociale et solidaire, où l'égalité n'est jamais un vain mot.

C'est cela le message du 10 mai.

Je vous remercie.